



Module de découverte professionnelle - 6 heures

publié le 04/07/2011

Descriptif :

Quelques explications portant sur la troisième DP6

Le module de "découverte professionnelle – 6 heures" n'est pas une option facultative. Il ne s'adresse pas à tous les élèves. Il concerne plus particulièrement un public d'élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation professionnelle à l'issue de la 3e.

Ce module spécifique a pour but d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel par une approche des métiers et de l'environnement économique et social, de les aider à retrouver le sens d'un projet scolaire en construisant leur projet personnel par la connaissance des voies et des parcours de formation.

Il participe à l'éducation à l'orientation, en conduisant les élèves à :

- ▶ Appréhender la réalité des métiers et des formations professionnelles et acquérir le goût d'entreprendre,
- ▶ Mesurer l'importance du choix qu'ils auront à exprimer à l'issue de la classe de troisième,
- ▶ Découvrir les possibilités et les passerelles offertes par le système éducatif.

Modalités d'organisation

La classe 3e DP6 est implantée, en général, en lycée professionnel. Rarement en collège. Cette implantation est décidée par l'autorité académique.

En cas d'implantation en lycée professionnel, le règlement intérieur du lycée doit prévoir des dispositions spécifiques concernant l'accueil de collégiens de troisième.

L'inscription dans cette classe de troisième incombe aux parents ou au responsable légal. Ils doivent en faire la demande explicite, en renseignant la fiche de vœux remise lors du dernier conseil de classe, en fin de quatrième.

L'affectation fait l'objet d'une procédure particulière qui relève de la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie. Les places sont limitées. le contenu du dossier de l'élève est donc étudié attentivement.

Horaires

Ce sont ceux d'une classe de troisième, sans Langue Vivante 2, mais avec 6 heures de découverte professionnelle. Les élèves gardent parfois la LV2 pour une orientation en lycée professionnel.

Ils sont inscrits au diplôme national du brevet soit en série collège (coefficient 1 pour l'option DP), soit en série professionnelle (coefficient 2 pour l'option DP).